Syndicat Force Ouvrière DGFiP – Section de l'Oise
DDFiP de l'Oise - 2 rue Molière - 60000 BEAUVAIS
permanence le lundi
Tél (répondeur) : 03-44-06-35-68
mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr
web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/

Déclaration liminaire *F.O.*-DGFiP 60

CTL du 23 mars 2017 à 10h30

Madame la Présidente,

les représentants ***F.O.***-DGFiP ont demandé à maintes reprises un arrêt des restructurations, au moins le temps de faire le point et d'en mesurer les impacts tant sur la population que sur les services et les personnels.

En matière de réponse le moins que nous puissions dire est que nous avons été servis et même au-delà de ce que nous avions pu imaginer.

Nous n'en finissons plus en effet, d'assister à une accélération et à un empilement de réformes en tout genre, pas toujours conduites avec le niveau de préparation normalement attendu dans une administration comme la nôtre.

Le comité technique que vous réunissez aujourd'hui en est une nouvelle et parfaite illustration.

En effet, le transfert de la mission enregistrement des SIE vers les SPF se conjugue aux difficultés générées par la fusion des bases FIDJI. Ces dysfonctionnements apportent de l'eau au moulin des partisans de l'externalisation de la mission (les notaires). Tout ceci se déroule dans une confusion totale entre précipitation et frénésie, au détriment de l'efficacité et de l'image de la DGFiP.

Non seulement la DGFiP en a profité pour programmer l'extinction de l'ACF publicité foncière, mais de plus les charges de travail se sont multipliées et accumulées pour les agents. Quant aux usagers, ils sont baladés du guichet du SPFE à la caisse du SIE, tels Astérix et Obélix dans une parodie célèbre, ce qui discrédite complètement notre administration.

- **L'application FIDJI recouvrement n'est pas encore au point ?**
- **Un bug dans les bases FIDJI stoppe la migration sur une base nationale ?**

Peu chaut à notre directeur général qui, tout en reconnaissant le caractère non abouti du projet, ne décide pas de pause et considère qu'on peut *"faire rouler un train auquel il manque un wagon"*.

Nous vous avions alertée, Madame la Présidente, quand vous nous avez annoncé vouloir créer un SPFE à Beauvais en septembre 2017, alors même que celui de Senlis ne fonctionnait pas encore et que ce projet devait engendrer de **multiples déménagements de services sur Beauvais, qui s'avèrent aujourd'hui coûteux et litigieux**. Ainsi le SIE a dû être installé au 2ème étage avec un chausse-pied, nos multiples alertes en amont de leur réinstallation étant restées vaines. La division État reste éclatée façon puzzle, tout comme nos collègues des collectivités locales qui sont disséminés sur 3 étages, comme pour entraver leur efficacité dans une période pourtant capitale pour le réseau avec la gestion du SDCI au 1er janvier 2017. Quant au SIP, les collègues du recouvrement resteront isolés de ceux des secteurs malgré leur rassemblement au rez-de-chaussée, un comble 10 ans après la fusion. La salle de e-formation a disparu, les salles de réunion aussi, comme en témoigne ce nouveau comité technique tenu dans la salle n°200 de la DIRECCTE, qui n'est pas sans nous rappeler celui du 17 janvier dernier, quand, ici même, Madame la Présidente, vous ne saviez plus si il y avait une caisse au SPF... nous ne sommes pas prêts de l'oublier !

Pour ***FO***, la précipitation ne peut pas faire bon ménage avec l'ambition et l'amélioration des conditions de vie au travail. Tout ceci manque de vision globale et de perspectives que les personnels seraient à même d'appréhender comme telles.

Pour ***FO***, tout se passe comme si vous, et d'autres, aviez peur d'arriver en retard au rendez-vous du démantèlement du réseau tel le lapin blanc de Lewis Carroll.

Mais nous ne sommes pas au *"pays des merveilles"* à la DGFiP.

D'ailleurs, s'il suffisait de regrouper les services et de réduire le niveau de la dépense pour être efficace, notre administration aurait atteint des sommets dans la satisfaction de l'usager !

Or, au contraire, depuis quelque temps, la qualité de l'accueil est régulièrement mise en cause.

Le numérique, qui se développe dans une logique de réduction des coûts de fonctionnement, est montré du doigt par le Défenseur des Droits qui constate que la maîtrise d'Internet est trop souvent présupposée à tort. Selon une enquête réalisée en 2016, 27% des personnes interrogées n'ont pas d'accès Internet ou éprouvent des difficultés à accomplir des démarches en ligne. La dématérialisation de nos services ne peut donc pas s'accompagner d'un resserrement du réseau qui abandonne des pans entiers du territoire.

Autre preuve que le rouleau compresseur de la DGFiP devrait s'arrêter, et la pause électorale qui s'annonce pourrait opportunément être mise à profit pour ce faire, un rapport sénatorial qualifie la concertation de la DGFiP en milieu rural de défaillante et estime que le repli généralisé des services de l'État constitue une grave menace en termes d'aménagement du territoire sans pour autant garantir une meilleure qualité de service. La lecture de ce rapport est riche d'enseignements s'agissant notamment d'informations concernant le niveau des restructurations que la DGFiP persiste à ne pas communiquer au Comité Technique de Réseau mais que les auteurs du rapport se sont manifestement procurées sans difficulté.

Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que notre Direction Générale procède, en toute transparence et concertation, au bilan de la fusion ?

Pour qu'elle ouvre des discussions véritablement propices à la construction d'une administration adaptée aux enjeux du monde d'aujourd'hui ?

Au lieu de cela, et afin de lever les obstacles à de plus grandes restructurations, l'insatiable Directeur Général s'attaque désormais par petites touches aux règles de gestion des personnels tout en refusant une véritable discussion sur le sujet. Les affectations ALD sont multipliées, la cartographie des RAN est modifiée et les règless de première affectation de toutes les catégories sont revues.

***FO* exige donc :**

- ***l'abandon du prélèvement à la source qui désorganise les services en privatisant le recouvrement,***
- ***des règles de gestions plus simples et plus protectrices pour toutes les catégories,***
- ***des possibilités de promotions valorisantes et nombreuses,***
- ***l'augmentation des salaires d'au moins 16%,***
- ***la sortie immédiate du planning du RIFSEEP[1],***
- ***l'arrêt de tous les chantiers en cours à la DGFiP,***
- ***une discussion permettant d'en établir un bilan contradictoire,***
- ***et une véritable concertation sur les règles de gestion.***

---

1 = *régime indemnitaire lié aux fonctions exercées et à l'engagement professionnel. Son principal objectif est l'harmonisation des rémunérations accessoires pour imposer des mobilités dans la Fonction Publique. Applicable au 1er janvier 2018 pour les géomètres, il sera étendu au 1er janvier 2019 aux autres catégories de personnels.*